

Lutter contre l'échec et la violence.....

Face aux difficultés diverses auxquelles l'intervenant en scolaire est confronté, j'ai proposé de mettre à contribution nos compétences de professeurs d'EPS.

Nombre d'ouvrages qui traitent des conduites déviantes existent. Mon insatisfaction consistait dans la variété de propositions jamais organisées. C'est ce que j'ai essayé de faire, rassembler, énumérer, organiser divers apports afin de pouvoir vite rechercher une explication, une solution.....

Ce document ne se substitue pas à la qualité des documents étudiés mais rassemble. Il peut servir de support pour toute action préventive comme régulatrice, chaque partie faisant un inventaire de propositions d'auteurs. Des cas précis avec leur remédiation possible doit nous permettre de lutter contre le cloisonnement des responsabilités, actions, représentations....

Ce document ne demande qu'à évoluer avec les productions traitant du sujet et à être partagé par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Sébastien Heintz, professeur d'EPS au collège Jean Macé de Lille

Lutter contre l'échec et la violence

PLAN

Toutes disciplines confondues

I-Introduction

II-Définitions

III-Approche générale

III.1-Quelques représentations erronées ou à préciser

III.2-Différenciation filles-garçons

III.3-Des contenus, mais aussi des adolescents

III.4-Approche sociale

III.5-Approche institutionnelle, rapport à la loi

III.6-Les acteurs de l'école

III.7-Des conséquences de la violence reçue

III.8-Chronologie

IV-Explications potentielles des actes d'ados

IV.1-Approche sociale et scolaire

IV.2-Approche développementale

IV.3-Approche volontariste

IV.4-Approche psychologique

V-Conditions qui favorisent la violence

V.1-Niveau établissement

V.2-Niveau équipes pédagogiques

V.3-Niveau personnel

V.4-Niveau relationnel

V.5-Niveau pédagogique

VI-Régulations possibles

VI.1-Actions préventives :

a-Niveau structurel

b-Niveau intervention globale sur les élèves

- c-Niveau affectif
- d-Niveau relation élève-établissement
- e-Niveau pédagogique
- f-Niveau relationnel

VI.2-Régulations lors de passages à l'acte

- a-Niveau administratif, relation à l'institution
- b-Niveau de la communauté éducative
- c-Niveau relationnel
- d-Niveau pédagogique
- e-Niveau rapport à la loi

VII-Actes concrets et définis qui en découlent

L'EPS et la régulation de la violence

I-Introduction

II-Approche générale

III-Conditions qui favorisent la violence

IV-Régulations potentielles

IV.1-Niveau structurel

IV.2-Niveau intervention globale

IV.3-Niveau pédagogique

IV.4-Accès au cognitif

Conclusion

Bibliographie

- Dossier EPS 42 : la violence, l'école, l'EPS ; ed revue EPS
- Intervention du réseau Gaspar : groupe académique de soutien et de prévention pour les adolescents à risque
- Meirieu ; "Face à l'éclatement de la société, que peut l'école"
- Therme ; "L'échec scolaire, l'exclusion et la pratique sportive", 1996
- Snep-Atout : mémento du SNEP
- Le collège des années 2000 ; BO n°23 du 10.06.1999
- Repères pour la prévention des conduites à risques vol 2 guide théorique. BO 9 du 4.11.1999
- Repères pour la prévention des conduites à risques vol 1 guide pratique. BO 9 du 4.11.1999
- CD Rom "Prévenir la violence en milieu scolaire" par l'autonome de solidarité, MGEN, Adosen
- Discours de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale ; Journée de travail du comité national de lutte contre la violence à l'école ; Collège de France - mercredi 20 juin 2001

Toutes disciplines confondues

I-Introduction

« La violence est une tentative d'affirmation d'une identité menacée, proportionnelle à la qualité du lien social ».

L'élève est l'écran sur lequel se projète les défauts du systèmes. Il est trop souvent perçu au travers d'une abstraction, une distribution gaussienne. Le sujet est évacué dans un contexte normatif.

S'est défini ainsi le "bon élève" d'autant que l'école se retrouve avec de plus en plus de fonctions. Nous avons tous une représentation de l'élève idéal. L'élève chahuteur est perçu comme agressif, marginal car inadapté. L'école fait se substituer la symbolisation à l'émotion. Un mécanisme de rejet se met en place dès lors que l'écart individu voulu-individu réel augmente. Il règne à l'école une loi implicite : l'attente du développement linéaire des connaissances (toute régression est interdite).

L'école reste le passeport de la reconnaissance et de l'intégration pour des jeunes en difficulté, elle est un lieu d'acquisition identitaire.

L'enseignant est coincé entre les normes institutionnelles et une volonté de modifier son statut. Apparaît alors un malaise vis-à-vis soit des collègues (dans sa difficulté à transmettre les contenus de cours), soit de l'institution (dans la marge de liberté vis-à-vis de ces mêmes contenus)

Les problèmes existent, il s'agit donc de prendre conscience d'un certain nombre de choses et d'agir autant que possible.....

II-Définitions

Violence

Pour Y.Cloutier : "est violent l'acte qui diminue, rétrécit ou ampute les possibilités de l'autre ou les siennes propres" ; "le contraire de la violence, c'est ce qui grandit le sujet en élargissant son champ des possibles"

Il y a les actes de violence, les transgressions de la loi, mais aussi des violences moins perceptibles. On peut différencier, les violences contre la propriété collective (graffitis, incendies), contre les biens individuels (rackets, vols...), la toxicomanie (plutôt comme conduite à risque), les violences verbales, les violences morales (chahut, insolence, provocation...)

Dans tous les cas, elle porte atteinte à autrui. La violence est d'abord une *violence ressentie*.

Incivilité

Les incivilités : concept forgé pour rendre compte d'une mutation de la délinquance.

-Un ensemble de petits faits qualifiables, faits définis comme délits par le code pénal.

Ex : "je te tue" : infraction au règlement intérieur mais aussi infraction au code pénal (injures avec menaces de mort)

-Un ensemble de faits non forcément qualifiables. Ex : petites injures, refus systématique d'écoute, remarques blessantes sur un bulletin, expressions malheureuses dites en classe (l'incivilité marche dans les deux sens)

On peut facilement passer de l'incivilité à la délinquance.

Concernant l'absentéisme, il est la manifestation d'un comportement déviant naissant. Dans les cas graves, il doit faire l'objet d'un signalement au procureur de la république.

Agressivité

Selon les courants, la définition de l'agressivité est variable : qui blesse ou porte préjudice, comportement intentionnel de violation de la norme, issu d'une pulsion, menaces et attaques dans des situations de rivalité....

L'agressivité est un moyen d'action pour communiquer, produit une interaction, et est un moyen d'action pour survivre. Elle n'engendre pas forcément un comportement violent.

Concernant les actes violents des adolescents, on mettrait en évidence deux finalités :

- l'agression réactive sous l'emprise de la colère
- l'agression instrumentale délibérée, ayant un statut de moyen pour un objectif précis.

Il faut élucider la façon dont le monde de l'école manie le plus souvent une violence symbolique. La violence n'est pas innée, elle s'apprend.

C'est un phénomène à causalité multiple.

Echelles de conduites déviantes

Echelle de comportements perturbateurs en milieu scolaire :

- 1-Chahut, trouble en classe
- 2-Bagarres entre élèves
- 3-Absentéisme systématique, vols, racket
- 4-Insolence et provocation de l'enseignant
- 5-Vandalisme
- 6-Violence physique contre les enseignants, personnels..

Classement des agissements contre l'enseignant :

- atteintes en relation avec les tâches professionnelles
- atteintes à la communication avec les autres
- atteintes à la réputation de la victime
- menaces et agressions
- harcèlement sexiste

Les agissements hostiles sont multiples : posture physique prise, distance physique (rapprochement ou éloignement), contact visuel (dévisager froidement, regarder ailleurs tout en écoutant), modulation de la voix, prise de parole intentionnelle-insultes, jeux d'opposition (excuses interminables, passivité, crise de pleurs...). Ce sont aussi les interruptions en permanence, les contestations, le silence ou l'hostilité, les critiques, les gestes de rejet, les remarques sur la personne et sa vie privée....menaces qui sont à la frontière du passage à l'agression physique.

III-Approche générale

L'effet ou identité établissement se construit par l'interaction de facteurs structurels (histoire, nature du bassin de formation, tissu économique, filières, état des locaux...) et des facteurs culturels (équipes de direction, enseignants, modes d'intervention...).

Les premières victimes de la violence en milieu scolaire sont les élèves.

Le problème des élèves sensibles est la réussite scolaire et l'emploi.

III.1-Quelques représentations erronées ou à préciser :

-Concernant l'importance du cursus scolaire, l'argument ne pas avoir de travail à la sortie est le même pour les étudiants...

-L'argument d'une corrélation massive et immédiate entre médias et violence est infirmée.

-L'explication "démission des parents" n'est pas une réalité. On leur reproche d'être laxistes - démissionnaires et simultanément autoritaires - violents - rigides, propos contradictoires. Il y a sans doute trop d'opacité et d'incompréhension entre l'école et les parents. L'école comme la famille adopte différents modes de rapports à l'autorité, sur lesquels il faut s'interroger.

-90% des agressions ont lieu à l'intérieur de l'établissement. La classe n'est pas le lieu privilégié des agressions physiques (1/3). Par contre 44% des menaces surviennent en classe.

-Concernant les agressions physiques et le harcèlement, en répartition (%), ce sont les élèves puis les parents d'élèves, puis des inconnus (forte importance de ceux-ci en lycées et LP) qui en sont les auteurs. En primaire, c'est la famille qui est principale agresseur en terme de harcèlement.

-Les enseignants de 50-60 ans sont le plus victimes d'agressions. Moindre agression sous 40 ans. Les hommes sont légèrement plus agressés que les femmes, celles-ci plus dans leur classe (avec les traumatismes psychologiques les plus graves), les hommes plutôt en dehors de la classe (avec les lésions physiques les plus graves)

Pour le harcèlement, c'est la tranche 40-45 ans la plus touchée. Les femmes sont ici sur-représentées.

N'oublions pas que les victimes N°1 de violence sont les élèves. L'agression armée la plus usitée est l'agression au couteau.

-La fréquence des assauts et des agressions diminue pour ceux qui ont reçu une formation à l'autodéfense, l'utilisation adéquate de la contrainte physique.

-Si la violence en milieu scolaire semble progresser, il ne faut pas oublier qu'elle fait partie intégrante de l'environnement et de ce que connaît notre société, une violence d'exclusion. Il est aussi établi que la violence touche des élèves de plus en plus jeunes

III.2-Différenciation filles-garçons

On note que si en mathématiques l'écart fille-garçon est très faible, en français, en lecture, les garçons sont en grandes difficultés par rapport aux filles. Les filles ont une avance langagière et une motivation plus forte pour les activités culturelles.

Ceux qui passent à l'acte sont parmi ceux qui n'ont pas les mots. La gestuelle est alors souvent interprétée comme violente alors que ce n'est que de la communication par de la théâtralisation.

III.3-Des contenus, mais aussi des adolescents

Les contenus doivent être centraux mais ils ne peuvent être valorisés et intelligibles pour l'adolescent que dans la mesure où on a compris en amont ce qu'était cet adolescent.

La culture juvénile est partie prenante d'une culture de masse centrée sur les loisirs, les images et les sons, mais aussi vecteur de valeurs hédonistes et expressives. Il y a un état de dépendance vis-à-vis des émotions fortes. Les adolescents privilégient le canal émotionnel et corporel et l'école celui de l'abstraction. Pourtant le désir de reconnaissance est exacerbé chez les ados. Les ados en difficulté sont en "carence affective".

Les élèves en difficulté ont une lenteur d'adaptation, une grande dépendance, des difficultés d'abstraction. Les élèves en difficultés sont "intelligents" mais s'expriment dans un projet personnel, une relation privilégiée.

C'est aussi une culture de la susceptibilité. Les élèves sont partagés alors entre leur appartenance à cette culture et les impératifs d'adhésion aux normes de l'école. Par exemples

ils sont moins sensibles aux injures verbales qui font partie de leur culture ; il s'agit de rites, défis verbaux, de vengeance, d'honneur. L'école punit des actes qui à l'extérieur sont perçus comme un processus légitime.

Il existe aussi des jeunes agressifs et violents qui adoptent des conduites de type pathologique ou manifestent un goût pour le "jeu mortifère dangereux".

III.4-Approche sociale

Bourdieu a énoncé une "loi de conservation de la violence" : la violence sociale se conserve dans les populations qui en sont victimes.

Le concept d'intégration ne fait qu'irriter les gens des cités. "Au lieu de nous désoler sur la violence et la souffrance de nos élèves, réfléchissons sur les richesses qu'ils possèdent" ; "ce sont eux qui nous apprennent leur souffrance, ce n'est pas à nous de leur transmettre nos souffrances" (un proviseur)

Il est nécessaire d'avoir un véritable travail de prévention et de réflexion en amont.

III.5-Approche institutionnelle, rapport à la loi

La toxicomanie est un délit passible de 1an d'emprisonnement et 25000F d'amende. Le trafic de drogue est passible de 5ans d'emprisonnement et 500.000F d'amende. Ils peuvent conduire au racket...

Autres exemples : destruction-dommage léger = 10.000F d'amende ; graffitis (façades, véhicules) = 25.000F ; injure ordinaire = 250F ; menaces = 3.000F ; violence sans incapacité de travail = 5.000F ; tapage injurieux = 3000F ; vols = 3ans d'emprisonnement et 300.000F

Intrusion dans un établissement public, privé, scolaire sans habilitation ou en accord avec le règlement (décret 96-378 du 6/5/96, JO du 8/5/96) : amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe.

III.6-Les acteurs de l'école

A la question "où les élèves n'aiment pas aller", 25% des élèves répondent "chez le proviseur". Celui-ci représente une autorité supérieure qu'il faut respecter. Les établissements qui n'atteignent pas ce chiffre sont des établissements en danger car la loi centrale n'est pas identifiée.

L'agression est difficile à relativiser. Or concernant l'enseignant la violence reçue est souvent plus une violence faite à la fonction qu'il assume, la société...que personnelle.

III.7-Des conséquences de la violence reçue

Chez des victimes d'actes divers de violence, on peut constater des états de stress post-traumatiques tels représentation de la sécurité dégradée, perte de l'estime de soi, vision péjorative des autres, vision péjorative du monde, dégradation de la perception de sa santé...

Un recours à un suivi thérapeutique peut être nécessaire.

Le risque de stress post-traumatique s'élève avec la fréquence et la durée des contacts avec les publics violents. Pour la victime, la souffrance endurée ne peut être métabolisée qu'à condition que l'auteur ait été identifié, ait reconnu les faits et ait été sanctionné.

On peut aussi noter que la violence est contaminante. Par exemple, les émotions véhiculées par une personne se transmettent à son entourage.

III.8-Chronologie

Signes avant-coureurs : l'élève en détresse peut manifester des "signes de détresse" ou "conduites à risques" (toxicomanie, comportements suicidaires, anorexie..). Elles doivent faire l'objet d'un signalement à la direction des établissements avant toute autre procédure plus contraignante.

Première phase : quête identitaire par des mises en scène exagérées, considération contre l'autre..

Seconde phase : de demande de sens, caractérisée par un désintérêt pour la connaissance, l'apprentissage (car il représente obéissance, prise de risque pour l'individu en échec scolaire). L'acceptation de l'enseignant devient difficile

Troisième phase : de la spirale, ou processus auto-punitif qui amène la violence pour échapper à l'abandon, le suicide, la dépression, la soumission. La violence comme réponse banalisée. C'est une phase d'immédiateté.

IV-Explications potentielles des actes d'ados

Inventaire d'explications diverses, en fonction des auteurs, qui relèvent de plusieurs systèmes d'analyse.

IV.1-Approche sociale et scolaire

-La présence dans une société qui tend à perdre ses repères, où on distingue difficilement le bien et le mal, le coupable et la victime, où on parle des droits en oubliant les devoirs.

-Les liens sociaux de base ne compensent plus (famille, quartier...). Certains parents ne connaissent pas ou peu le système scolaire dans lequel évolue leur enfant et ne peuvent les accompagner dans leur apprentissage. L'élève ne peut alors se constituer de repères, s'ancrer dans le système. Il y a une relation classement social et climat scolaire. L'élève développe un sentiment d'exclusion. Il existe cependant des établissements qui sortent de la règle.

-Le rapport à la société : il y aurait une frustration développée par l'étalage des richesses offertes par la société de consommation, injustice vécue devant l'entrée dans la vie active, devant la qualité qui leur est offerte (locaux...).

-L'autorité familiale s'exerce souvent de façon traditionnelle, autoritaire (classes populaires). A l'école, le rapport à l'autorité est beaucoup plus négocié, modèle des classes moyennes, d'où une proximité plus importante enseignants-élèves issus des classes moyennes. Des enfants maltraités dans le contexte familial ou témoins d'une violence (entre conjoints..) ont une propension à la violence.

-Quand les différences culturelles (comme profs et élèves) sont soumises à l'intolérance, elles peuvent se transformer en racisme.

-L'élève à l'école n'arrive pas à jouer le rôle qui lui est imparti. En échec scolaire, son comportement est devenu abstraction. L'enseignant adopte un comportement de défense pour se sauvegarder soi-même.

-L'incapacité d'exprimer verbalement un malaise (échec, dévalorisation, angoisse, frustration...) est un facteur essentiel. La violence devient une tentative pour se faire entendre (insultes...), un désir de communiquer, d'interpeller, provoquant souvent l'effet inverse.

-Un individu qui se soumet est un individu qui souffre

-Certains élèves ont un parcours dégradé, se sentant alors rejetés, dévalorisés, détestant l'école et eux-mêmes. Ils entretiennent souvent une ambiance de tension, d'hostilité permanente.

IV.2-Approche développementale

-La différenciation garçons-filles (violence le plus souvent des premiers) : il y a différenciation sexuelle à partir de ~12 ans (métabolique, psychologique et culturelle), se développe alors l'identité masculine à préserver (homme qui rapporte de quoi faire vivre, virilité...) alors qu'ils sont en échec..

-L'ado surestime sa propre puissance, puis c'est la désillusion. Celle-ci atteint son estime de soi et peut engendrer des conflits. Les ados sans échecs sont ceux chez qui l'avènement des capacités d'abstraction a permis la transition.

-Recherche dans la pratique violente de son identité, le désir d'exister fortement. Une bagarre peut être une sorte de rituel dans la construction de son identité (notamment sexuelle).

-Difficulté à gérer ses pulsions nouvelles, agressives et sexuelles dues aux transformations corporelles, représentations erronées vis-à-vis des adultes...La violence s'extériorise sur autrui ou sur lui-même.

IV.3-Approche volontariste

-L'enseignant est coincé entre des exigences de résultats (80%...) et les représentations, attentes et exigences des familles-élèves.

-Chez beaucoup de personnes (enseignants notamment), il y a une croyance d'une segmentation radicale dans le développement des divers mécanismes adaptatifs (cognitifs, affectifs, énergétiques, relationnel..), l'élève n'est autorisé qu'à mobiliser un type de capacité à la fois (durant un temps donné), différenciation que l'élève en difficulté n'est pas capable de réaliser.

-Effet magma : volonté pour l'enfant de sortir de l'ombre, attirer l'attention, volonté de se faire voir aux yeux des autres

-Effet duel et effet média : liée à une communication (élève-élève, élève-prof) entre individus de statuts différents

-Il s'agit pour l'élève d'obtenir ce dont il a besoin. Conception égocentrique de la violence (accepter de la donner sans accepter de la recevoir).

IV.4-Approche psychologique

-L'interprétation d'une situation pourrait être un déclencheur privilégié de comportements d'agressions. Notons cependant qu' une remarque à un élève sur son langage ou sa tenue vestimentaire, un jugement sur son comportement, une évaluation de son travail, s'ils sont énoncés dans le respect de sa personne, ne sont évidemment pas assimilables à des " violences "

-Les frustrations peuvent aussi favoriser la motivation à l'agression (Il peut y avoir frustration car il n'a pas les moyens de se construire des compétences)

-Une cause immédiate de la violence est souvent la tension interne (état de malaise, déplaisir..) ressentie par le sujet avant le passage à l'acte. Si elle ne se "métamorphose" pas en énergie positive, l'agressivité peut se libérer en violence.

-L'agressivité peut être un comportement appris par observation (c'est une réaction qui donne du résultat, donc on agresse). cf spectacles violents... L'enfant est surtout touché dans le sens où il juge les agressions non en fonction de leur signification morale mais en fonction du résultat et de leur efficacité.

-Le sentiment d'injustice génère rapidement de la violence

-La violence ressentie va s'extérioriser, elle va être dirigée contre autrui

-Il peut y avoir des impulsions de type "tendance irrésistibles à l'accomplissement d'un acte", qui s'accompagnent d'une intolérance à l'ennui, d'une recherche de sensations immédiates. Un cycle s'opère : impulsivité, perte de contrôle, plaisir et soulagement.

-Toute personne a une aptitude à la délinquance lorsqu'elle est soumise à dévalorisation (pouvant se manifester sous forme de violence), et le devient d'autant plus sous le regard d'un groupe. La violence est facilement associée à la recherche de sensations dans "l'ici et maintenant". Le jeune ne peut alors se reconnaître comme agressif car la prise de conscience serait très douloureuse (remise en cause par soi-même impossible à assumer)

-Dans certaines situations d'agression, l'adolescent remplace la parole qui ne peut être dite par un geste

V-Conditions qui favorisent la violence

V.1-Niveau établissement

-De mauvaises conditions d'enseignement (équipements, nettoyage, exigüité,....accueillants ?...) peuvent être perçues comme du mépris, de la provocation.

-Ne pas laisser se dégrader le climat d'un établissement même si ce n'est pas dramatique. Éviter que les regroupements (comités, associations..) ne regroupent pas que le chef d'établissement, l'équipe administrative mais aussi des enseignants.

-Des faits dérisoires qui deviennent de plus en plus fréquents peuvent faire basculer la situation

V.2-Niveau équipes pédagogiques

-Ne pas cloisonner les responsabilités (ex : enseignant qui passe dans la cours, n'intervient pas dans une bagarre sous prétexte que cela relève du CPE)

-Éviter les tensions entre enseignants notamment les remarques types : nier l'existence de comportement violent tout en culpabilisant le collègue qui en a...

-Les enseignants ne sont souvent pas d'accord sur ce qui est acceptable et inacceptable ce qui plonge souvent dans l'incohérence des modèles d'autorité.

-Le bouc émissaire : c'est une victime de remplacement (commentaires désobligeants sur les difficultés que rencontrent un collègue, culpabiliser une victime...)

V.3-Niveau personnel

-Le fatalisme : imputer la violence au seul milieu social, cité, parents, chômage, perte de repères...même si l'environnement défavorable est une faille

-Dramatiser vis-à-vis d'un acte. Ne pas se décourager ce qui favorise le développement d'une violence de plus en plus dure. Ne pas adopter d'attitude passive.

-Avoir conscience de la constante interaction agir – ressentir - penser. Tout décalage révèle un conflit interne se manifestant par sentiment de culpabilité, comportement inadapté, agressivité...

V.4-Niveau relationnel

-Éviter les fortes tensions entre élèves et enseignants qui s'expriment souvent par un régime de punition beaucoup plus élevé que la moyenne. Noter que 80% des punitions données sont interdites par le règlement depuis l'arrêté du 17 janvier 1987.

Éviter les pratiques rigides, hostiles à l'égard de certains, la relation pédagogique ne devant pas être l'exercice du pouvoir.

-Pendant un cours, la tension peut monter par le simple fait qu'on ne parvient pas à privilégier la relation aux élèves perturbés, se révélant alors à leur égard injuste, agressif, voire violent.

-Faire attention au poids d'une phrase, perçue par un adolescent ("j'en ai marre de toi")

-Ne pas rendre les devoirs en commentant à haute voix de façon péjorative

V.5-Niveau pédagogique

-L'échec scolaire qui dépend du niveau d'exigence, est lié à la demande de la société. C'est une violence symbolique dans une situation particulière car c'est l'école qui juge ou non de l'échec. L'enfant ne parvenant pas à répondre aux attentes se marginalise avec le temps.

-Faire prendre conscience aux élèves des inégalités (classer, juger les élèves) par des orientations obligatoires non choisies, des mots blessants dans les carnets...vécus comme du mépris.

-Ne pas imposer la règle, ce qui engendre de la violence par le simple fait de vouloir la transgresser

-Un élève difficile qui s'ennuie en cours devient souvent un élève violent. La recherche de sens est importante ce qui rendrait moins fréquents les manifestations.

-Considérer les élèves comme des entités séparées : attendre qu'ils soient socialisés pour commencer à enseigner ? Or c'est l'apprentissage qui socialise, les rend apte à vivre en société.

VI-Régulations possibles

VI.1-Actions préventives :

a-Niveau structurel

-L'effet établissement : qualité des locaux (accueillants ?...), climat favorable (ensemble stable porteur d'un projet, rapports entretenus avec les autorités municipales..). S'attacher à l'image que renvoie l'établissement à l'extérieur. Des aménagements intérieurs (décoration, exposition, local de rencontres...) diminuent les tensions.

-Lutte contre les agressions extérieures par le renforcement de la protection matérielle des établissements

-La dimension établissement : politique forte d'un chef d'établissement, équipe soudée, solidarité entre collègues-administration. Lutter contre le turn-over (préserver la mémoire de l'établissement)

-Le projet d'établissement est un levier permettant de développer une politique pédagogique qui s'attache à la réussite des élèves, qui prévoit des dispositifs d'individualisation ou de différenciation, qui met en place des aides au travail personnel, qui prépare aux choix d'orientation. Il faudrait développer un projet global avec tous les acteurs : rôle important de tous les acteurs de la communauté éducative dont les parents avec qui il faut pouvoir négocier, les faire entrer de manière concertée dans l'établissement (façon de s'adresser à eux, portes ouvertes où libre circulation...). S'impliquer dans la dynamique de l'établissement, encourager, créer, adapter la pédagogie.

Ex : Prévenir la violence en aidant les élèves en grande difficulté, partenariats avec la ville, la police, les associations de quartier...

-Travailler de plus en plus étroitement avec les municipalités, les conseils généraux, les caisses d'allocations familiales et les acteurs de la politique de la Ville pour conjuguer les efforts afin de faire reculer l'absentéisme et lutter contre le décrochage et la déscolarisation, traduction de cette volonté collective. Faire travailler ensemble police, gendarmerie et école

sous forme de partenariat au détriment des représentations péjoratives. Lors de grandes carences éducatives, un travail de liaison enseignants-professionnels de la santé-secteur social-judiciaire est nécessaire. Développer le travail en partenariat.

Notamment le partenariat avec le comité d'environnement social (d'éducation à la santé et à la citoyenneté) tout en faisant s'impliquer les parents (ex : mise en place d'adultes relais entre l'institution scolaire et le quartier). La participation des infirmières, aide-éducateurs, assistantes sociales est importante. Le rôle peut être de rendre l'élève responsable, prévenir les conduites à risque, assurer le suivi des jeunes, renforcer les liens avec les familles, aide aux élèves en mal-être...

-un conseil d'école avec des délégués de classe élus, une réunion toutes les 7 semaines, au cours de laquelle sont abordés les problèmes de l'école.

-La médiation ethnique (tziganes...) : qui ne doit pas durer trop longtemps pour ne pas faire obstacle à la communication

-Il est possible de créer des commissions de sanction et de réparation (avec une partie des professeurs). L'objectif est de repenser le lien entre la faute et la sanction, harmoniser les décisions pour éviter une sanction disproportionnée.

-Pour éviter les exclusions où l'on déplace le problème, les classes-relais : un élève y est placé pour une durée de 15j à 6semaines. Elle permet d'isoler un élève perturbateur le temps d'aider à trouver une solution scolaire ou pré-professionnelle. Peut y participer la PJJ...

-La médiation : par tout membre de la communauté éducative (même les élèves) ; c'est à travers des jeux de rôles et un travail d'analyse et d'évaluation, on découvre les mécanismes des conflits et le processus de transformation qui vit au coeur même de la médiation et on acquière ainsi une confiance et meilleure connaissance de soi-même. On utilise aussi les masques pour identifier le langage du corps et celui du non-dit, derrière les mots. Le médiateur ne fait pas de reproches, ne juge pas mais aide à trouver une solution aux difficultés. Il n'oblige personne mais propose son aide dans le respect mutuel. Il écoute et essaie de trouver une solution. Le projet peut être de former des élèves à l'écoute et la communication pour aider à trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties. On passe d'un rapport de force à un rapport de sens dans la confidentialité et l'impartialité. Certains problèmes pourraient être réglés entre élèves (ils portent un brassard en cours de récréation)

Exemple d'application : Les élèves remplissent préalablement un questionnaire sur la violence. Ils sont ensuite sensibilisés à la médiation au cours d'une séance de 2 heures. Au terme de ce travail, les élèves volontaires déposent leur candidature, appuyée d'une lettre de motivation, pour devenir médiateurs. Un groupe d'adultes choisit les médiateurs en fonction de critères permettant de prendre en compte toute la diversité du milieu scolaire (âge, sexe, origines, difficultés scolaires...). Les élèves retenus reçoivent une formation de 8 heures avant d'exercer leur rôle de médiateur. Lorsqu'ils sont en fonction, ils bénéficient d'une supervision mensuelle avec un intervenant extérieur. Les médiateurs fonctionnent en binôme. Ils reçoivent les plaignants puis les " mis en cause ". Ils proposent ensuite des contrats de médiation (acad de Lyon).

-Travailler en équipes, soudées, échanger des informations afin d'aider l'élève. Eviter l'indifférence sociale chez l'adulte qui produit de la violence chez le jeune témoin. Des réunions hebdomadaires de synthèse pour les niveaux de classes dits difficiles avec analyse de cas par chaque acteur (tous niveaux)

-Contrôler les absences en temps réel, heure par heure avec information immédiate des familles. Si aucun contact n'est permis avec la famille, deux aides-éducateurs peuvent se rendre dans la famille pour renouer le dialogue (Exp menée dans l'acad de Aix-Marseille).

-Projet multisports, permettant la pratique de diverses activités en prévention aux problèmes d'agressivité, de dépression...Les objectifs sont définis par les élèves eux-mêmes, la programmation est individualisée. Les élèves coopèrent, gèrent...(Exp menée à Toulouse)

- Organiser les rencontres parents-professeurs hors du collège par exemple dans un centre social (lieu neutre)
- Faire une ou plusieurs semaines des parents à l'école où avec les acteurs de la communauté éducative, des tables rondes abordent des thèmes particuliers
- Faire une ou des journées de remise des bulletins avec une fourchette horaire large

b- Intervention globale sur les élèves

-Etre particulièrement attentif aux signes annonciateurs, aux premières manifestations d'incivilités ou de violences

-Les journées de rentrée peuvent être consacrées à des échanges. Consacrer le temps nécessaire au moment de la rentrée à accueillir les nouveaux venus et leurs familles. Dans les établissements, apprendre à se présenter, à se saluer, où l'on prend le temps d'expliquer le règlement intérieur et de clarifier. Utiliser par exemple le "manifeste contre la violence" (parrainé par Marcel Dessailly)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté a un rôle dans la prévention de la violence et des conduites à risque.

-Mise en place en périscolaire, après les cours, d'activités ayant pour but l'aide au travail, l'accompagnement scolaire. On pourrait demander aux familles d'apporter le goûter...(Exp menée à Mantes la jolie)

-Enoncer clairement les attentes : en général, c'est la transmission des savoirs pour les profs, l'école lieu de vie chargé d'exigences et d'expériences diverses pour l'élève, apprentissage du nécessaire pour la vie adulte pour les parents

-La cohérence des adultes : accords sur les principes essentiels

Ex : respect d'un règlement intérieur élaboré et appliqué par tous avec justice, avec un certain nombre de valeurs simples sur lesquelles on ne transige pas tels politesse, respect des autres, du matériel. Des règles communes doivent être définies.

Ex : personne dans l'établissement ne laisse passer d'insulte.

Il doit y avoir une hiérarchisation claire et graduée des sanctions sans oublier que le règlement n'est pas là pour contraindre mais pour permettre...

Dès la rentrée, les élèves doivent être informés, leur demander de coopérer à ce climat de respect. Permettre de l'entendre, se l'approprier, en en faisant l'expérience, en pouvant en parler à son tour, lui donner du sens.

Le faire respecter, pas seulement par la sanction mais en travaillant sur le sens des transgressions.

NB : le "cachot" : pièce en face du bureau principal où l'élève est seul avec du travail à effectuer.

-Prendre en compte le plus tôt possible tout problème comportemental (agitation, coups,...pour les garçons et plaintes corporelles tels maux de tête, de ventre... pour les filles). Tous résultats en baisse, retard - absentéisme, indiscipline...Repérer les situations, les groupes à risque. Quantifier pour ne pas laisser dire n'importe quoi

-Pour des cas extrêmes, l'idée de tolérance zéro (sans extrémités répressives) pourrait être utilisée

c- Niveau affectif

-Les élèves ne doivent pas être témoins des violences entre adultes, ce qui crée de fortes tensions.

-Apprendre aux élèves à verbaliser leurs émotions et sentiments au lieu de décharger de manière brute. Faire comprendre qu'un comportement qui paraît acceptable ne l'est pas en situation de classe demandant des formes de relation permettant une écoute mutuelle.

d-Niveau relation élèves – parents - établissement

-L'école doit être plus accessible aux parents d'élèves, et tout particulièrement aux parents qui rencontrent de grandes difficultés. Il faut que les programmes, les méthodes pédagogiques, l'organisation et le fonctionnement des écoles et des établissements soient mieux compris et que les malentendus soient ainsi réduits. Mettre en place un cahier des exigences. L'école doit donner aux parents la place qui leur revient dans le fonctionnement des établissements. Cela passe par une meilleure information de tous les parents, par exemple dans le cadre des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ou au moyen de séances d'information et de débats. Cela passe aussi par une aide apportée à leurs représentants, en organisant par exemple des sessions d'information ou de formation à destination des élus aux conseils d'école et d'administration.

-Construire ou reconstruire en direction des parents un discours sur les valeurs qui fondent l'action éducative respective des enseignants et des parents. Utiliser les contrats éducatifs locaux, les contrats de ville ou les contrats de réussite dans les ZEP

-Valoriser les capacités des élèves et leur participation active à la vie de l'établissement (adhérer à des règles morales..). Donner des repères en matière de droits et devoirs

-Valoriser toutes les activités où l'on pourra partager, éprouver les mêmes émotions, faire l'expérience de notre "fondatrice ressemblance".

-Rendre fier de travailler au collège X en permettant en dehors des cours des activités culturelles, artistiques, sportives, de soutien scolaire, d'initiation aux nouvelles technologies qui sont valorisées

-Favoriser les qualités humaines dites citoyennes, solidarité, responsabilité notamment en permettant la création par les élèves de clubs, associations...

e-Niveau pédagogique

Une gestion pertinente de la communication de classe, une gestion appropriée de l'imprévu, ainsi qu'une gestion efficace de la prévention et de la réponse à la situation violente apparaissent indispensables.

-Un élève qui réussit dans la construction de ses apprentissages est un élève qui a peu de risques de devenir violent. Le premier respect que l'on doit à l'enfant, c'est de le mettre, le plus tôt possible, en situation de réussir.

-Apprendre à élaborer des réactions non spontanées, de peur immédiate qui peut amener jusqu'à l'agression. Ex : ne pas passer par le cri....

-La qualité première d'un enseignant est sa capacité à transmettre sa passion pour la matière qu'il enseigne. Il faudrait parvenir à une forme moderne de ce qu'avait fait Jules Ferry, comprendre que l'école ne destine pas seulement à avoir un travail, mais aussi comprendre le monde, la vie, à trouver des repères.

-Prendre en compte l'élève dans sa globalité intellectuelle, physique, artistique... Porter sur celui-ci un regard positif, le juger sur son travail et le valoriser.

-Valoriser l'acquisition de compétences, génératrice de lien social, l'acquisition de connaissances est plus souvent génératrice d'exclusion (et ont une utilité purement scolaire)

-Il faut modifier son regard par rapport aux normes (bon élève, séance bonne...), il faut saisir l'élève où il est.

-Plutôt mettre l'ado en difficulté en situation où la réussite prévaut sur l'échec (attention pas la réussite artificielle comme la majoration des notes)

-Permettre à tous les élèves de faire des progrès. Enseigner à tous types d'élèves.

-Orienter toute dynamique groupale vers la création, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté plutôt que le négatif, la destructivité..

-Ne pas céder sur le plan des contenus à transmettre mais morceler en petites unités, allonger le temps consacré...

Quand l'élève refuse d'apprendre, on parle de rupture de contrat didactique. L'enseignant attend d'avoir l'interprétation de l'élève, le délai de réaction sera plus long si l'on vise une remédiation.

-Rendre les copies d'abord par des commentaires généraux, le réussi, l'acquis, ce qui serait à changer collectivement, des points à apprendre par quelques uns. Préciser qu'il y aura d'autres devoirs. Etablir éventuellement une discussion avec la classe sur ce qui les aiderait dans le futur. Travailler à partir de leurs suggestions.

f-Niveau relationnel

-Eviter tout comportement pouvant être assimilé à une agression à l'égard des élèves, éviter l'autorité abusive.

-Il vaut mieux déplacer dans le temps une sanction que dire un mot déplacé.

-Faire reconnaître l'individu pour qu'il se reconnaisse comme partie d'un groupe. Se placer entre indifférence et tolérance. Favoriser la surprise, l'étonnement. Savoir gérer le "non éducatif", jouer la comédie, déformer la réalité pour mieux la montrer.

-Les élèves en difficulté semblent être en quête d'une relation problématique avec le professeur car il subit un insoutenable sentiment d'abandon. Lorsque le professeur cesse de voir la dévalorisation de sa fonction, le jeu peut constituer un espace transitionnel investissable par l'adulte et l'élève, de même que le contact physique.

-Ne pas toujours dire tout ce qu'on pense pour éviter un retour violent.

-Mesurer le niveau de tension (ex : quelle classe on a affaire ; quantité de devoirs donnés...)

VI.2 Régulations lors de passages à l'acte

La prise de décision n'aura un effet positif que si toutes les parties en cause coopèrent, ce qui ne vise pas à neutraliser des perceptions différentes mais à résoudre des problèmes.

On peut transformer des comportements violents à condition de ne pas agir sur les comportements mais sur le ressenti. Tenter alors de trouver les contradictions entre le ressenti, les pensées, le comportement. Par l'émotion on peut recréer des modes de communication. L'émotion et les conduites motrices réhabilitent l'élève en échec scolaire (sans oublier l'accès ultime à l'abstraction...).

Noter que la théorie de la catharsis (utiliser des activités où l'individu peut se défouler pour qu'il ne se défoule plus..) n'est pas vérifiée

a-Niveau administratif, relation à l'institution

-Les chefs d'établissement ou IA ont à signaler tout crime ou délit au procureur de la république (circulaire 25/05/1996, article 40 code pénal) : "...tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la république...". Ils adressent au procureur de la république de leur département un signalement systématique, en temps réel, de toute situation d'enfant en danger, d'absentéisme scolaire répété, de tout incident grave...

-Si un incident survient : penser aux éventuelles conséquences. Faire un rapport écrit au chef d'établissement (avec témoignages). Si il y a plainte des parents, être présent pour expliquer les circonstances au chef d'établissement. Si celui-ci prend fait et cause de l'élève, exiger d'avoir connaissance de son rapport à l'IA (si refus : demande au recteur de consultation du dossier administratif : loi 78-587 du 17.07.78 - RLR 104-9). Se préparer à contester par écrit.

Si il y a agression par un parent, élève...(insultes, violences..) : réclamer par lettre au recteur (par voie hiérarchique) la protection qui est due au titre de l'article 11 du statut des fonctionnaires (loi 83-634 du 13.07.83). Si l'affaire est grave, porter plainte simultanément au procureur de la république en sollicitant le soutien et l'intervention de l'administration.

Si dégradation-vol : établir le lien fonction exercée-préjudice subi. Application de l'article 11 : procédure simplifiée d'indemnisation (convention état-assurances ; circulaire 97-136 du 30.05.97 RLR 610-7e)

Note : il y a aggravation des sanctions pénales encourues (loi 17 juin 1998) pour les faits de violences (intérieur établissement ou entrées-sorties) ; SOS violence O 801 55 55 00

Il est possible de demander une réunion extraordinaire du CA. De plus, l'établissement doit porter plainte parallèlement, par le chef d'établissement sur mandat du CA

L'aide aux victimes peut être réalisée par les Autonomes de solidarité, la MGEN, l'INAVEM.

Modèle de lettre

à monsieur, madame le Principal ou Proviseur

à monsieur, madame le Recteur

de l'académie de.....

s/c de monsieur, madame le Principal ou Proviseur

J'ai l'honneur de vous rapporter les faits suivants : (description précise, lieux, dates, témoins, noms. Eventuellement le préjudice subi)

(Le cas échéant) Je me permets de vous informer que j'ai déposé une plainte auprès de...

J'ai donc l'honneur, par les présentes, de solliciter de votre bienveillance la protection prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, aux termes de laquelle "la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leur fonction, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté".

(Le cas échéant) Je sollicite en particulier les mesures suivantes (conseil de discipline, dépôt de plainte..) ; J'ai également l'honneur de solliciter, en réparation du préjudice subi, une indemnité d'un montant au moins égal à ... (éventuellement ajouter une demande d'indemnité pour pretium doloris ou pour préjudice moral)

Convaincu que vous aurez à coeur de répondre favorablement à la présente demande préalable, je vous prie de croire, monsieur le Recteur ou monsieur le Principal..., à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Fait à.....le.....signature.....

-Trois plaintes peuvent être déposées : par l'état (recteur) ; par l'établissement en tant que personnalité morale (chef d'établissement sur mandat du CA) ; par l'agent lui-même (décision personnelle). Si les délits sont de moindre ampleur, on peut inscrire le délit sur la main courante au commissariat (signalement sans ouverture de procédure ; une plainte pourra toujours être re-déposée plus tard)

-Composition du conseil de discipline (BO spécial N°8, 13 juill 2000) : chef d'établissement, un CPE ou CE, gestionnaire, 3 représentants des personnels (2 enseignants et 1 ATOSS) élus par le CA, 2 ou 3 représentants des élèves (collège ou lycée), 3 ou 2 représentants des parents (collège ou lycée)

Pour les cas graves d'atteinte aux personnes et aux tiers, il y a un conseil de discipline départemental, saisi par le chef d'établissement (se substitue au conseil de discipline). Cela concerne surtout les élèves ayant déjà fait l'objet d'une exclusion définitive et qui fait l'objet de poursuites pénales.

-Selon la gravité, l'auteur de violence peut être puni, placé dans une classe relais, renvoyé temporairement ou définitivement, condamné par la justice (amende, emprisonnement).

-Un élève qui "sèche" les cours et certains contrôles, les absences sont justifiées par les parents : faire un suivi systématique de toutes les absences et de leur motif. Prendre contact avec les parents pour nouer le dialogue et savoir pourquoi ils cautionnent l'absentéisme de leur enfant. L'élève pourrait avoir la possibilité de se confier au médecin de l'établissement. Il faut rétablir le climat de confiance avec les parents. Possibilité de mettre en place une commission de suivi composée du CPE, de l'infirmière, du professeur principal... Rappeler la règle, faire rattraper les travaux manquants sans culpabiliser les parents

-Un élève, fugueuse l'année précédente, reprend ses fugues et ses absences sans justification : prévenir l'inspection académique. Montrer à l'élève que ses absences ne changent rien à la situation familiale. Entendre les difficultés de la jeune fille, ne pas la juger mais lui apporter de l'aide. Le cas échéant, si l'élève est en danger, saisir le procureur de la république.

-Un élève majeur est souvent absent : alerter rapidement la famille. Chercher à comprendre, l'élève en détresse, a-t-il du mal à assumer la responsabilité que lui confère sa majorité. Etablir un dialogue avec toutes les parties prenantes

b-Niveau de la communauté éducative

-La sanction : elle doit être appliquée sans culpabilité, avec juste mesure. Le rôle de sanctionner est de tous, sanction qu'il faut assumer

-Afficher sa solidarité en établissant bien la part des responsabilités. Responsable n'est pas forcément coupable.

-Repérer la violence et en parler, sans trop partir dans le registre de l'émotionnel. Enumérer, repérer et chercher la signification.

-Témoin de comportements inacceptables, il faut réagir et ne pas faire valider un silence "écouté". Chacun doit se sentir responsable du climat général. Affirmer son rôle responsable sur des valeurs communes telles le respect.

-Celui qui sanctionne doit oser dire clairement les règles et les sanctions, mettre ses paroles en actes, assumer ce qu'il énonce. Il doit aussi sanctionner positivement et donner des conseils. Il doit suivre l'exécution de la sanction sans esprit de vengeance.

-Faire incorporer à l'élève, comprendre et accepter la légitimité de la règle. La punition doit être claire, légale et posée. Il ne faut pas nier ou discréditer le besoin de s'affronter. Pour que la règle s'impose il faut qu'elle soit devenue nécessaire. Faire advenir la règle et l'expliquer.

-Etre juste (les élèves sont très sensibles à la notion de justice). Ils acceptent un jugement négatif s'ils le pensent juste.

-La rumeur : le principal réunit tous les acteurs de l'équipe éducative. Noter que la menace disciplinaire entraînera une perte de confiance des élèves face à l'établissement. Il y a risque de mutisme des élèves dont le signal n'a pas été entendu. Rappeler la loi.

c-Niveau relationnel

-L'accès à la parole : favoriser le langage afin de pouvoir prendre conscience, verbaliser ce qui est fait-ressenti de façon précise pour pouvoir se faire comprendre (ex :

isoler et permettre de s'exprimer). Permettre de s'exprimer librement, laisser parler spontanément sans chercher à trop cadrer le discours ni le corriger (car l'enseignant maîtrise le langage, mettant mal à l'aise l'élève qui lui ne maîtrise pas). Etablir alors un système de communication où l'écoute ne débouche pas sur un jugement : ex : "j'aimerais comprendre votre attitude et je souhaite que nous en parlions à l'issue de ce cours"

-Concernant un conflit pendant le cours, celui-ci se produisant devant x spectateurs, il est nécessaire de se référer à des techniques de relations.

-Devant un rapport de force physique ("les élèves gênent le déplacement dans le couloir") : soit s'expliquer (ex : "je suis pressé car on m'attend, veuillez me laisser passer"), l'humour ("je n'ai jamais eu de talent au rugby"), engager le dialogue sur le pourquoi de cette attitude. Généralement la résolution du problème doit être retardée (conditions de dialogue meilleure..)

-Un élève qui disjoncte dans l'immédiat : Eviter de tomber dans le registre émotionnel, se contrôler (attention effet de groupe). Eviter de surenchérir la violence de l'autre (escalade), ne pas adopter la même attitude que le jeune.

Recourir à l'inattendu (parole qui n'a rien à voir..). S'il était possible de posséder un panel d'expression humoristique afin d'éviter de se mettre en danger soi-même.

S'interroger, interroger sur le pourquoi, le rôle du travail en équipe est ici très important. Utiliser le regard (construit de l'humanité). Essayer de poser une parole apaisante, une parole qui fasse effet pour que l'élève s'interroge sur l'attitude qu'il adopte (cf jeux de rôles, simulations sur lesquelles pourraient s'exercer les profs). La réflexion sur leur acte ne peut se faire qu'après coups quand tout le monde est calmé (d'autant que l'adolescent n'établit pas de continuité avec sa personne qui produit l'acte violent et sa personne qui dialogue à cet instant) : "on en parlera plus tard". Ne pas considérer l'affaire close. Reprendre le cours.

-Des élèves découvrent au retour des vacances qu'un de leurs camarades s'est suicidé : il y a risque de nouveaux passages à l'acte par l'identification à la victime, il ne faut donc pas ignorer la situation. Entendre la souffrance ne s'improvise pas, on peut faire appel à des personnes ressources pour coordonner l'action de la communauté scolaire. Systématiquement une cellule d'écoute ou de soutien doit être mise en place en guise de prévention. Le proviseur peut réunir l'équipe éducative et chercher une stratégie qui pourrait aider l'ensemble du groupe à surmonter l'émotion. La prise en charge doit notamment se soucier des camarades les plus proches de la victime, notamment en laissant s'exprimer leur souffrance et leur angoisse.

-Un élève est envoyé à l'infirmerie contre son gré par un enseignant qui s'étonne de son comportement : savoir si il est seul ou un groupe est concerné. L'infirmière interroge l'élève pour connaître les raisons de son comportement. L'élève a la possibilité de se confier, le dialogue est engagé sur la prise de produits licites ou illicites et sur les conséquences sanitaires et judiciaires. Une information est donnée en retour dans le respect du secret professionnel. Travailler dans le dialogue et la transparence avec les familles, enseignants, les personnels de la vie scolaire. Faire prendre conscience à l'élève que la banalisation est grave, qu'il y a risque de dépendance et d'incidence sur les études

-Une élève ne se sent pas bien, souffre d'insomnies, manque de motivation pour ses études, elle pleure : envoyée à l'infirmerie, une discussion est engagée. Si l'élève ne se confie pas l'état risque de s'aggraver. On pourra proposer un rendez-vous avec un autre membre de l'équipe, le médecin, l'assistante sociale, la personne de son choix. Chercher la cause du mal-être. Indiquer à l'élève qu'elle doit consulter un médecin, prendre contact avec les parents, ne pas négliger l'équipe et le travail en partenariat. Rappeler le règlement intérieur (ex : si consommation détournée de médicaments). Faire participer les élèves à un travail de gestion de leur stress. Tenir compte des phases de fragilité de l'adolescence.

d-Niveau pédagogique

-Chahut dans la classe, intervention avec effet à cours terme du prof : éviter de tomber dans le registre émotionnel. S'interroger sur le pourquoi. Elaborer une charte sur les bonnes conditions de l'apprentissage, ainsi on pourra faire référence à ce contrat. Si la fermeté ne fonctionne pas, réagir par l'humour en évoquant des éléments vécus en commun. Selon le degré de connivence, il est possible de : faire un jeu de rôle (chacun à son tour, doit faire passer un message à la classe) ; faire un exercice de relaxation sur place ; donner quelques minutes de pause ; proposer un devoir écrit sur la notion de silence et dialoguer à partir de ce support...

-Un élève qui refuse de faire quoi que ce soit en cours : éviter la situation d'évitement. Reconnaître et énoncer l'existence de la tension. Rencontrer l'élève en dehors du groupe classe, procéder à une analyse critique de la situation. Respecter le point de vue de l'élève, aider à la verbalisation sans commentaire. Après une large place à la parole de l'élève, faire connaître ses attentes, cerner les solutions possibles, négocier un accord. Il est possible de lui demander comment il pourrait se mettre au travail. Au pire, avoir recours au chef d'établissement....

e-Niveau rapport à la loi

-Une personne sépare une bagarre et reçoit un coup, il est la risée de la cours : la question de la nécessité d'intervention physique doit être posée (être formé en arts martiaux ?). Ici, le rapport de force est à proscrire devant les moqueries. Prendre de la distance sur le moment pour y revenir autrement, plus tard.

-Un élève dont l'arrivée est récente refuse de travailler, est en retard, insulte, commet des actes de violence : l'escalade peut mener à une exclusion définitive, la rescolarisation doit alors être prise en charge et adaptée. Une solution alternative peut être trouvée, chercher alors des solutions dans l'intérêt de l'élève et de la communauté scolaire : avertissement, changement de classe, accompagnement individualisé, tutorat, médiation familiale et scolaire, mesure de réparation.

-Un élève en situation d'échec scolaire bizute ses camarades, les frappe : l'escalade guette, l'élève cherchant à attirer l'attention, un sentiment d'insécurité dans l'établissement peut alors se développer. Il faut intervenir dans les classes en prenant appui sur la réglementation intérieure et la loi pénale. Le proviseur peut réunir l'équipe éducative, le médecin, l'infirmière, le conseiller d'orientation psychologue, le CPE, l'assistante sociale. Il faudra définir les motifs qui poussent l'élève à ces actes de violence. Un dialogue doit être engagé avec l'élève et ses parents (dont la responsabilité est civilement engagée). L'élève peut être convoqué chez le proviseur et être exclu huit jours.

-Des élèves ont pour habitude de boire le week-end. Le lundi ils sont inattentifs : solliciter le concours du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Mobiliser les parents et faire une information avec les personnels de santé, les gendarmes.. une information sur les dangers de l'alcool. Réfléchir avec les élèves sur le sujet. Tenter de connaître les causes, agir sur celles-ci, les élèves deviennent force de proposition. Envisager des activités ludiques, culturelles, sportives, artistiques, alternatives à la consommation

-Des canettes abandonnées dans le gymnase sont découverts par un personnel de service : ceux-ci informent le CPE ou le gestionnaire. Leur rôle éducatif doit être renforcé. Le problème doit être traité en profondeur. Il est possible d'entreprendre avec les élèves une réflexion sur le danger de l'alcool. Noter l'interdiction de la consommation dans le règlement intérieur. Inclure cette démarche dans une politique de santé globale.

-Un élève s'endort en cours ; il est en état d'ébriété : emmener l'élève à l'infirmerie, qui contacte les parents pour dialoguer de la nécessité de prendre en charge le problème. Eviter de sanctionner sans chercher à comprendre. Permettre une prise en charge individuelle et médicalisée. Rappeler le règlement intérieur, sanction si nécessaire, mettre en place des actions de prévention.

-Un surveillant découvre un élève en train de fumer un joint, élève sans problème apparent : l'élève est envoyé à l'infirmerie. Rappeler la loi à tous, sensibiliser au risque de trafic dans l'établissement. Associer la famille, envisage une alternative à l'exclusion avec proposition d'autres sanctions et prise en charge. Travailler en partenariat avec le CESC. Le proviseur apprécie la nécessité de signaler ce fait à l'autorité judiciaire en fonction des conventions départementales.

-Le principal découvre un élève sortant des toilettes dans un état manifestement "anormal" : ne jamais négliger l'étape du dialogue. L'élève est conduit à l'infirmerie où un diagnostic est fait, l'équipe de direction est informée. Analyser la situation en équipe, en relation étroite avec la famille et les personnels compétents. Rappeler la loi et le règlement intérieur. Désigner une personne référente.

-Un éducateur informe le principal que des élèves consomment de la drogue le week-end, à l'extérieur de l'établissement : le principal réunit tous les acteurs de l'équipe éducative concernés. Ils cherchent une stratégie qui pourrait aider les élèves. S'informer s'il y a une incidence sur les résultats scolaires des élèves.

-Un problème de racket : mettre en évidence si il n'y aurait pas de liaison avec un trafic de drogue dans l'établissement. Etablir des relations privilégiées avec les parents, les écouter et les mettre en face de leurs responsabilités. Travailler en équipe, effectuer un travail de communication, éviter que la presse s'empare de l'affaire sans accompagnement. Donner une réponse en interne qui peut être différenciée en fonction des responsabilités (signifier aux agresseurs les sanctions internes et externes qu'ils encourent). Signaler les élèves au procureur de la république et aux autorités académiques (sanctions judiciaires probables). Informer les élèves qu'ils doivent signaler toute forme de représailles exercées à leur encontre (les rassurer sur la nécessité de parler et la protection contre les pressions...). Au travers du CESC, la question de la toxicomanie et des conduites à risque doit être abordée au CA.

VII-Actes concrets et définis qui en découlent

Inventaire non exhaustif d'actes permettant de prévenir, réguler, remédier à la violence et au climat d'insécurité.

-Règlement intérieur : associer les élèves à l'élaboration. Possibilité de compléter par une Charte des droits et devoirs du collégien : principes, droits, obligations. Gradation et

élargissement des modes de sanction et droit de la défense : sanction connue, modulable, appliquée, expliquée. Rappeler la loi

- Permis à point avec rachat
- Rencontre avec les parents par trimestre, valoriser leur rôle
- Convoquer tous les élèves ayant avertissement travail et conduite
- Mise à disposition d'une salle, personnalisable par niveau de classe
- Permettre toutes activités : partage de goûts musicaux, vestimentaires, comportementaux.....
- Développements de clubs...: ex "mettre ses maux en musique"
- Information par la gendarmerie, police
- Heures de remise à niveau, d'études dirigées
- Possibilité de bénéficier d'un tutorat (suivi, aide...pas forcément un enseignant)
- Diversifier les méthodes d'enseignement pour motivation et autonomie
- Développer les pratiques de l'oral (vie de classe, cours, écoute...)
- Développer une coopération primaire-secondaire
- S'adresser à l'élève (bulletins...) autrement que par des déficits mais ses compétences, ses progrès
- Permettre toutes les activités où les différents protagonistes (élèves, professeurs..) peuvent échanger : rencontres...
- Développer des activités sur l'image de soi : photo, vidéo, théâtre.....(avoir un regard extérieur sur soi-même)
- Utiliser des cahier de suivi par classe, sorte de main courante, permettant de véhiculer l'information.
- Mettre en place des contrats avec certains élèves

L'EPS et la régulation de la violence

I-Introduction

Les disciplines sportives interviennent efficacement dans la lutte contre l'échec scolaire, elle peuvent aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, elles contribuent de façon déterminante à leur épanouissement

Les jeunes peuvent s'y exprimer physiquement, moralement, socialement

Paradoxe : souvent les APS trouvent leur essence dans l'affrontement, or l'EPS existe aussi comme potentialité régulatrice

L'élève est plus facilement en réussite et valorisé en EPS.

Le mouvement participe à la genèse de l'affectif donc le comportement porte la marque des processus affectifs et relationnels qui l'ont engendré. L'émotion est au centre de la relation d'objet et de la construction de soi.

Les APS permettent d'injecter un code là où il fait défaut (apprentissage d'un certain nombre de comportements)

II-Approche générale

L'EPS contribue positivement car met moins en difficulté les garçons des milieux populaires que d'autres disciplines culturelles. Lieu où se retrouve un peu de dignité.

Elle permet la réussite du plus grand nombre car le canal de la motricité est beaucoup moins affecté par les inégalités sociales, économiques, culturelles...que pour l'abstraction. Par le développement des apprentissages, l'EP crée de nouvelles potentialités cognitives (qui pour "l'entrée" n'est pas nécessaire)

Les activités sportives faisant partie de la culture juvénile, l'EPS pourrait être mieux lotie.

A l'inverse, le corps s'y exprime et les ados sur ce terrain peuvent dépasser l'adulte.

La représentation de l'activité sportive associe sport et liberté, sport et loisir, sport et jeu. Par contraste, la pratique scolaire semble contraignante (projet, programme, instrumentalisation)

En pleine activité sportive, le degré de morale régresse. L'agressivité est supérieure et la transgression de la règle mieux acceptée pour ceux qui sont axés sur la notion de compétition plutôt que sur la notion de tâche.

III-Conditions qui favorisent la violence

-Ne pas relever de défi en public (le gagnant faisant violence à l'autre). Les réponses dépendent d'une certaine séduction, manipulation, appel à collaboration, reconnaissance ou respect

-Aseptiser l'activité peut susciter de la violence en créant un contresens, les élèves restituant le "sens caché" de l'activité (Therme). Conserver la part du risque, du défi, maîtriser l'affrontement.

IV-Régulations potentielles

IV.1-Niveau structurel

-Avoir un projet pédagogique fort, tenant compte des réalités locales et du public concerné. Choix des activités favorisant l'adhésion des élèves

-Avoir une équipe stable

-Avoir une association sportive solide qui avec des participations, manifestations donne une image favorable de l'établissement.

IV.2-Niveau intervention globale

-En situation : lire rapidement une situation à risque, interpréter, désamorcer une situation conflictuelle tout en se préservant. Repérer ce qui est du registre agressivité en tant qu'affirmation de soi ou de type pathologique. Permettre à l'élève de distinguer ce qui relève de l'agressivité instrumentale inhérente au jeu sportif et le comportement violent à l'état pur, qu'il faut contrôler ou inhiber.

IV.3-Niveau pédagogique

-Il faut éviter le traitement didactique en zone sensibles (ré-intégrer l'ordinaire par l'expérientiel, l'émotion, l'éprouvé..)

- Mettre l'élève dans une situation de pratique stable, significative de l'APS. Elle vise à produire un résultat permettant une appréciation initiale et des évaluations. Elle contient un problème moteur explicite, défini au préalable (visant la recherche de solutions).
- Proposer un milieu ouvert qui permet de jouer avec des variables pour expérimenter.
- Apprendre aux élèves à savoir perdre
- Se focaliser sur la recherche de solutions motrices à un problème moteur et non sur la reproductions de modèles gestuels (ce qui revient à une stratégie de réduction d'écart à une norme). Donner des explications pour un problème précis
- Enseigner des contenus précis ne différant pas de ce que l'élève apprend effectivement. Ils doivent rester transmissibles.
- Fournir des repères quantitatifs et qualitatifs pour que l'élève fasse le lien entre résultat et procédure de réalisation.

IV.4- Accès au cognitif

- Favoriser les activités langagières en partant de l'action vers la mise en mots. Mettre des mots sur les activités, sur l'affrontement, sur la règle...
 - Faire prendre du recul à l'élève par rapport à l'action pour que celui-ci prenne conscience des différences sensibles et sensorielles entre les réalisations (la rationalisation est alors difficile si les savoirs d'expérience momentanées sont insuffisants). Faire valider par l'élève quelques principes à partir d'actions positives. Les valider dans des situations proches du contexte initial.
- Le thème du questionnement de la phase de mise à distance est annoncé avant.
- Rédiger une fiche de climat d'apprentissage, tenir un journal de bord ou s'entretenir avec les élèves après la séance : créer un climat facilitant.

Conclusion :

L'expérience montre que selon le milieu les élèves préfèrent des apprentissages différents : liés à la vie quotidienne (ZEP), apprentissages intellectuels et scolaires (hors ZEP), apprentissages relationnels-affectifs (avec le temps augmentation en ZEP, diminution hors ZEP) : les besoins d'apprendre ne sont pas de nature différentes mais décalés dans le temps
 Pour Therme, l'élève est un sujet "Piagetien" désafféré de ses bases "Walloniennes".
 Retenons ceci : Claparède : "l'enfant n'est pas un adulte en miniature, mais un candidat"....un candidat à tout !!

Bibliographie :

Dossier EPS 42 : la violence, l'école, l'EPS ; ed revue EPS
 Intervention du réseau Gaspar : groupe académique de soutien et de prévention pour les adolescents à risque
 Meirieu ; "Face à l'éclatement de la société, que peut l'école"
 Therme ; "L'échec scolaire, l'exclusion et la pratique sportive", 1996
 Snep-Atout : mémento du SNEP
 Le collège des années 2000 ; BO n°23 du 10.06.1999
 Repères pour la prévention des conduites à risques vol 2 guide théorique. BO 9 du 4.1.1.1999

Repères pour la prévention des conduites à risques vol 1 guide pratique. BO 9 du 4.11.1999
CD Rom "Prévenir la violence en milieu scolaire" par l'autonome de solidarité, MGEN,
Adosen
Discours de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale ; Journée de travail du comité
national de lutte contre la violence à l'école ; Collège de France - mercredi 20 juin 2001